

## Le Centre hospitalier régional de Rimouski

Le Centre hospitalier régional de Rimouski est passé de 78 électrochocs en 2014 à 460 en 2015, une augmentation de 400 %. Un chiffre effarant pour une mesure soi-disant de derniers recours. Or, aucune justification thérapeutique ne doit permettre des traitements cruels, inhumains et dégradants, le tout en cohérence avec le rapport du Rapporteur spécial contre la torture (ONU). La recherche de mesures alternatives doit être privilégiée, non pas l'ouverture de nouvelles plages horaires pour administrer des électrochocs ! C'est un total de 10 690 électrochocs qui se sont donnés au Québec en 2015, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2014.